

Conditions générales de vente

Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par DEXTER pour le compte d'un Client.

Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

Procédure d'inscription

Le prescripteur peut manifester son souhait de s'inscrire à une formation dispensée par DEXTER par tout moyen. Une validation des prérequis (si concerné) peut avoir lieu. Le montant de la formation lui est communiqué et s'il lui convient, un bulletin d'inscription lui est remis ou envoyé.

Règlement intérieur pour le déroulement des formations

Le Règlement Intérieur est disponible sur demande, transmis avec la convention et le déroulé pédagogique.

Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Conditions d'inscription

Le nombre de participants est limité pour l'ensemble des formations proposées par DEXTER. Pour validation de l'inscription, le bulletin d'inscription dûment rempli doit être adressé accompagné du règlement, par courrier, à l'adresse suivante : DEXTER, 111 rue Henri Barbusse 95100 Argenteuil.

Les confirmations d'inscription se feront uniquement par e-mail à réception du bulletin dûment rempli et du règlement.

Si des prérequis sont précisés sur le programme de formation, ils doivent être vérifiés par l'organisme de formation avant d'accepter l'inscription.

Modalités de règlements – Prise en charge par un OPCA

Le règlement du prix des offres de services acceptées par le client est à effectuer par :

- Chèque : encaissable en EURO, à l'ordre de DEXTER
- Virement Bancaire : RIB fournit sur demande

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant, sans escompte à l'ordre de dexter. Tous les prix sont toutes taxes incluses.

Tout règlement devra parvenir à DEXTER accompagné du bulletin d'inscription relatif.

Dédit et remplacement d'un stagiaire

Aucun stagiaire ne peut se présenter à une formation à la place d'un autre sans avoir été préalablement validé par DEXTER (délai minimum d'information : 72 heures).

Annulation, absence ou interruption d'une formation du fait du client

À compter de la date de signature du bulletin d'inscription, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe DEXTER par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée par DEXTER.

En cas annulation de la part du participant, des indemnités compensatrices seront retenues par DEXTER comme suit :

- aucune retenue si annulation communiquée 2 mois avant le premier cours ;
- 20% du montant total de la formation, si annulation communiquée moins de 2 mois avant le premier cours ;
- 50 % du montant total de la formation, si annulation communiquée moins de 1 mois avant le premier cours ;
- 100% si annulation communiquée moins d'une semaine avant le début de la formation.

Ces montants ne seront pas retenus si l'annulation de la formation est due à des raisons médicales ou à des motifs familiaux impérieux (un justificatif sera demandé).

Report ou annulation de la formation du fait de l'organisme de formation

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait..

Sous-traitance

L'organisme de formation se réserve le droit de sous-traiter l'animation de la formation à un.e sous-traitant.e. Le processus de recrutement des intervenant.e.s est à la disposition du client sur simple demande.

Obligations et force majeure

En cas de force majeure, les obligations de DEXTER relatives à ses activités de formation seront suspendues pendant la durée de cette cause. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

Propriété intellectuelle et copyright

L'article L. 111-1 du Code de la propriété intellectuelle dispose ainsi : « l'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous. Ce droit comporte des attributs d'ordre intellectuel et moral, ainsi que des attributs d'ordre patrimonial [...] ».

L'article L 123-1 précise la durée de vie de ce droit de propriété intellectuelle : » L'auteur jouit, sa vie durant du droit exclusif d'exploiter son œuvre sous quelque forme que ce soit et d'en tirer un profit pécuniaire. Au décès de l'auteur, ce droit persiste au bénéfice de ses ayants-droits pendant l'année civile en cours et les soixante-dix années qui suivent ».

Tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux formations de DEXTER, et notamment tous droits d'auteur, marques, dessins et modèles, bases de données ou logiciels de DEXTER ou de formateurs et les droits de reproduction, représentation et adaptation qui en découlent appartiennent et restent la propriété de DEXTER ou des formateurs, sans que rien ne puisse être interprété comme cédant ou transférant le moindre droit de propriété à tout tiers.

Conformément à l'article L. 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle, il est interdit de reproduire, copier, modifier, transmettre, diffuser de toute manière que ce soit, même partiellement, sur tout type de support, tout élément provenant des formations de DEXTER (par exemple, mais non exclusivement : textes, logos, images, éléments sonores, vidéos, logiciels, icônes) sans l'autorisation écrite, explicite et préalable de DEXTER et de ses formateurs.

Les contenus de formation et les documentations disponibles dans les formations dispensées ne constituent en aucun cas une source officielle relative aux réglementations et normes techniques, scientifiques ou organisationnelles applicables aux domaines cités. Ces contenus ont été développés uniquement dans un objectif pédagogique et de facilitation du partage de l'information pour les stagiaires.

Confidentialité et communication

Les échanges avec les équipes de DEXTER ont de base un caractère d'Informations Confidentielles.

Chacune des parties s'oblige à tenir confidentielle toutes les Informations Confidentielles qu'elle recevra de l'autre partie, et notamment à ne pas divulguer les Informations Confidentielles de l'autre partie à un tiers quelconque, autre que les personnes ayant besoin de les connaître pour l'exécution des présentes CGV ; et n'utiliser les Informations Confidentielles de l'autre partie qu'à l'effet d'exercer ses droits et de remplir ses obligations aux termes des présentes CGV. Le Professionnel se porte fort du respect par ses Apprenants de ces obligations.

Les obligations des parties à l'égard des Informations Confidentielles demeurent en vigueur pendant toute la durée de la formation et aussi longtemps, après son terme, que les informations concernées demeureront confidentielles pour la partie les divulguant et, en toute hypothèse.

DEXTER s'engage à veiller au respect par ses sous-traitants des conditions de sécurité et de confidentialité des Informations Confidentielles transmises dans le cadre d'une obligation de moyens.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Dans le cas où le stagiaire doit fournir des informations pouvant être qualifiées de données à caractère personnel, comme l'adresse de courriel, les conditions de la charte de confidentialité de DEXTER sont alors applicables.

DEXTER s'engage à respecter le droit applicable en France et relatif à la protection des données à caractère personnel et de la vie privée, y compris par transposition de la directive européenne CE/95/46 et en application de la loi française n°78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique & Libertés », ainsi qu'en conformité avec le Règlement européen n°2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

En conséquence, DEXTER s'engage à respecter ces principes et obligations selon les conditions exposées dans la politique de confidentialité dédiée à ces questions. Les Visiteurs et Professionnels sont invités à s'y référer, notamment pour faire exercice de leurs droits d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression.

Droit applicable et juridiction compétente

Les CGV sont régies par la loi française. Tout différend né de la formation, l'interprétation, l'exécution ou la cessation des CGV pour quelque cause que ce soit fera l'objet d'une tentative de conciliation entre les parties. À défaut de conciliation, tout différend entre les parties né de la formation, l'interprétation, l'exécution, la cessation ou la résiliation des CGV sera porté devant le tribunal compétent de Cergy Pontoise, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie